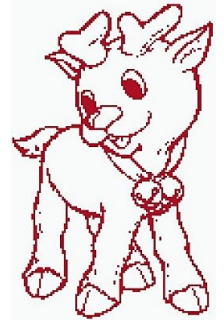


SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON



Volume 30

Revue municipale

DÉCEMBRE 2012

Il n'y a pas de moment mieux
choisi pour vous souhaiter,
au nom du conseil municipal
et des employés municipaux,

de Joyeuses Fêtes et

une Nouvelle Année

de santé et de prospérité à
chacun des membres de
votre famille.

Claude Sylvain, maire



RAPPORT DU MAIRE



Citoyennes et citoyens
Membres du conseil municipal,

En vertu de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous informer au nom de votre conseil municipal, des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2011, des réalisations 2012 et des principales orientations pour l'année 2013.

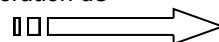
Je désire remercier la conseillère et les conseillers pour leur excellente collaboration dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre municipalité. Je ne voudrais passer sous silence l'excellent travail des employés de la municipalité. À tous les bénévoles, nous apprécions votre implication et soyez assurés de la collaboration de votre conseil municipal.

RÉSULTATS FINANCIERS 2011

Les états financiers au 31 décembre 2011 révèlent des revenus de 2 645 280 \$, des dépenses incluant les activités d'investissement pour 2 166 808 \$ et l'application des affectations ou réserves à des fins fiscales pour 322 752 \$, justifiant un excédant de 155 720 \$. La firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton certifie que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, tel que résumé lors du dépôt desdits résultats le 2 avril 2012.

PRINCIPALES RÉALISATIONS – ANNÉE 2012

- Location-achat d'un camion de voirie payé par le contrat d'entretien des chemins d'hiver du MTQ (222 407,80 \$);
- Location-achat d'un camion citerne de 3 000 gallons pour le service incendie payé par le surplus accumulé non affecté (233 123,59 \$);
- Adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- Prolongement d'une année de la convention collective des employés municipaux;
- Signature d'un contrat d'une durée de cinq ans pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- Signature d'une entente d'une durée de trois ans avec le gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
- Travaux d'urgence suite au bris de la conduite d'égout sanitaire de la station numéro 1 (27 742,64 \$);
- Signature d'une entente de service avec la Société Protectrice des Animaux de l'Estrie;
- Mise sur pied d'une campagne de panneaux publicitaires au terrain de balle (13 600 \$);
- Creusage de fossés des Rangs 5 et rechargement de gravier des Rangs 5 et 7 Nord (31 500 \$);
- Rapiécage sur une partie des Chemins Chabot, Robert et rue de l'Église payé par le surplus accumulé non affecté (22 742,06 \$);
- Réparations de regards d'égout dans certaines rues du village et rapiécage d'une partie des rues Frappier et Leblond (14 191,84 \$);
- Travaux d'asphaltage sur le Chemin de la Rivière Nord et Rang 2 Nord payés par la réserve des Carrières Sablières (110 611,86 \$);
- Finalisation des phases II et III du Chemin de la Rivière Sud payées par la réserve des Carrières Sablières (10 000 \$);
- Début du remplacement d'une partie des glissières de sécurité sur le Chemin de la Rivière Sud payé par la réserve des Carrières Sablières (35 000 \$);
- Dans le cadre du programme gouvernemental TECQ 2010-2013 permettant des améliorations aux infrastructures de certains chemins municipaux, des travaux majeurs de rechargement ont été réalisés sur environ 1 400 mètres sur le Rang 6 Nord (179 321,41 \$);
- Adoption d'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux;
- En suivi des orientations du comité de loisirs, finalisation des investissements majeurs pour les infrastructures loisirs au terrain de balle et au parc des Hérons des Bernaches;
- Soirée reconnaissance du bénévolat;
- Signature d'une entente avec la ville de Sherbrooke, canton de Melbourne et municipalité de Saint-Denis-de-Brompton quant aux redevances des carrières sablières;
- Révision de certains règlements d'urbanisme;
- Participation au projet de résidence pour aînés «Jardin des Sages»;
- Participation au projet de «Vitrine de démonstration» sur la rue du Parc afin de permettre un meilleur écoulement des eaux et contrôler les sédimentations;
- Demandes de financement auprès de Patrimoine Canada pour les festivités du 125^e anniversaire de la municipalité, auprès du Ministère de la famille et des aînés pour la mise en œuvre d'une politique familiale et auprès du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour améliorer les équipements de la cantine du terrain de balle.



RAPPORT DU MAIRE (suite)

LISTE DE TOUS LES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 \$ AU 1^{er} OCTOBRE 2012 (incluant taxes fédérale et provinciale)

Construction DJL (travaux 2011 TECQ rue de l'Église, travaux 2012 TECQ Rang 6)	194 524,21 \$
Enviro-Acces (inventaire émissions gaz à effets de serre)	26 611,23 \$
Financière Banque Nationale Inc. (capital et intérêt règlement d'emprunt 2007-77)	31 020,93 \$
Great West (assurances collectives)	27 839,13 \$
Groupe Ultima Assurances (assurances)	41 436,00 \$
Hydro Québec (électricité)	47 833,96 \$
Ministre des Finances (service de la Sûreté du Québec)	160 795,00 \$
MRC du Val-Saint-François (quotes-parts, service d'urbanisme)	147 016,31 \$
Pétroles Coulombe et Fils inc.	34 500,22 \$
Régie de la gestion des matières résiduelles de la Mauricie (enfouissement)	45 823,12 \$
Revenu Canada (déductions à la source)	27 247,72 \$
Revenu Québec (déductions à la source)	69 213,01 \$
Sani Estrie inc. (cueillette et transport des matières résiduelles)	44 205,88 \$
Ville de Windsor (entente loisirs 2012, redevances 2011 gravières sablières)	115 633,57 \$
TOTAL	1 013 700,29 \$

SALAIRE ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX – 2012

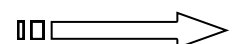
	Maire	Conseiller
Rémunération	8 481,24 \$	2 825,64 \$
Allocation de dépenses	4 240,44 \$	1 421,16 \$
TOTAL	12 721,68 \$	4 246,80 \$

De plus, le traitement en 2012 reçu soit par le maire ou son représentant (s'il y a lieu) pour assister aux différentes réunions de la MRC du Val-Saint-François est de 161,34 \$ pour la séance mensuelle et 85,50 \$ pour chaque réunion par comité désigné (comité de sécurité incendie, comité de sécurité publique, comité d'aménagement du territoire et comité de vigilance pour le L.E.T).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

Sommairement, la prévision des résultats financiers pour 2012 nous laisse envisager que la municipalité terminera son année financière de la façon suivante :

	BUDGET 2012	PRÉVISION 2012	ÉCART Favorable (Défavorable)
Recettes	2 611 528\$	2 857 263 \$	245 735 \$
Dépenses	2 060 713 \$	2 139 391 \$	(78 678 \$)
Transfert aux activités d'investissement	390 815 \$	303 713 \$	87 102 \$
Réserves	160 000 \$	160 000 \$	0 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	0 \$	254 159 \$	254 159 \$



RAPPORT DU MAIRE (suite)

L'écart des revenus estimé de 245 735 \$ est expliqué principalement par :

- révision taxation foncière suite à l'émission de permis de construction pour 12 925 \$,
- affectation supplémentaire des réserves financières pour 159 345 \$ ayant permis des travaux de pavage et changement de glissières de sécurité payés par la réserve des carrières sablières,
- rapiéçage des chemins, travaux de finition du terrain de balle payés par le surplus accumulé non affecté,
- mutations pour 38 013 \$ de plus que le budget,
- subvention supplémentaire reçue du député provincial pour 19 000 \$,
- redevances reçues pour matières résiduelles de 9 528 \$,
- facturation suite à l'entraide incendie pour 9 041 \$,
- revenus supplémentaires de 8 100 \$ pour la campagne de panneaux publicitaires au terrain de balle,
- subvention reçue du programme climat municipalité pour 25 000 \$,
- transaction à être finalisée suite à la vente d'un terrain pour 160 599 \$
- et revenus divers de 12 676 \$ de plus que le budget.

L'écart des revenus tient aussi compte de la comptabilisation du programme de subvention TECQ 2010-2013 où la municipalité enregistre les intérêts reçus pour l'année 2012 de 6 696 \$ versus un montant estimé de 220 532 \$ représentant la 2^e tranche de la subvention annoncée par le gouvernement fédéral, laquelle est payable sur vingt ans.

Quant aux dépenses, l'écart défavorable estimé à 78 678 \$ est dû à des travaux supplémentaires de voirie pour du creusage de fossés, rechargement de gravier, rapiéçage de certains chemins pour 43 124 \$, entretien des infrastructures du réseau d'égout 13 193 \$ et honoraires professionnels du programme climat municipalité pour 25 454 \$. L'écart défavorable estimé pour l'ensemble des dépenses est compensé par un montant de 87 102 \$ non dépensé pour les immobilisations, particulièrement à cause de la comptabilisation du programme de subvention TECQ 2010-2013.

ORIENTATIONS 2013

Le conseil municipal annonce les principales orientations pour la prochaine année tout en assurant le bon fonctionnement de la municipalité et particulièrement des finances en respectant la capacité de payer des contribuables :

- À la suite du dépôt du rôle pour les années 2013-2014-2015, analyser le taux de taxation pour le budget 2013.
- Augmenter le nombre de tonnes de matières récupérables par des mesures de sensibilisation.
- Signer une entente pour l'enfouissement des matières résiduelles.
- Procéder à l'installation de deux réservoirs d'incendie.
- En lien avec le programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013), réaliser des travaux d'asphaltage sur une partie du Rang 6 Sud.
- Poursuivre les investissements quant au rechargement de gravier, creusage de fossés et débroussaillage sur certains chemins municipaux.
- Collaborer au suivi du projet d'amélioration du petit lac St-François et du bassin versant pour contrer les cyanobactéries et la sédimentation.
- Adopter une politique familiale.
- Mise sur pied d'un comité de développement économique.
- Renouvellement de différentes ententes, dont : convention collective des employés municipaux, ententes de travail avec le directeur du service incendie, le directeur adjoint du service incendie, les pompiers à temps partiel sur appel et la directrice générale.
- Création d'un comité jeunesse 12-18 ans pour établir des projets correspondant à leurs besoins.
- Création d'un comité suite au dévoilement de la classification horticole de la municipalité aux Fleurons du Québec.
- Appel d'offre pour vidange des fosses septiques aux deux ans.
- Remplacer le mur de soutènement de l'hôtel de ville.
- Remplacer la camionnette du service de voirie.
- Évaluation du dossier d'identification des numéros civiques en milieu rural.
- Festivités du 125^e anniversaire de la municipalité.

Il nous fera plaisir de vous recevoir lors de la présentation du budget 2013 lequel budget sera déposé lors de l'assemblée extraordinaire du lundi, 17 décembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville.

Claude Sylvain, maire

C O M M U N I T É S T E S

PATINOIRE

Dès que la température le permet :



du lundi au vendredi de 18 h 30 à 21 h
samedi et dimanche : de 13 h à 16 h et de 18 h à 21 h.
responsable : Jacob Simard-Lebrun

PERMIS DE CONSTRUCTION



Vous avez des projets de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement et d'entretien d'un cours d'eau? Vous devez obtenir un permis avant le début des travaux en communiquant avec l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics, Monsieur Jocelyn Leroux au (819) 845-3954, poste 1.

BIENVENUE



La municipalité tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux propriétaires.

Mario Bélanger	Philippe Bégin	Rock Pouliot	
Yves Lafond	Stéphane Samson	Annie Poulin	Nicolas Duchesneau
André Cormier	Rina Leblond	Réjean Laguë	Marcel Royer
Richard Lambert	Thérèse Desbiens	Éric Lahaie	Mélanie Samson
Carol Corriveau	Élise Côté	Roger Poulin	Maxime Rodrigue
Joany Drouin	Bernard Grimard	Ferme Val St François s.e.n.c.	
Ferme Lucopit s.e.n.c.		9087-2573 Québec	9213-6720 Québec

125^e ANNIVERSAIRE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON



La municipalité fêtera son 125^e en 2013 et le comité organisateur est en place. Cependant, il reste toujours un peu de place autour de la table! Ceux et celles qui désirent s'impliquer de près ou de loin sont les bienvenus.



RETROUVAILLES À L'ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE

*Invitation aux retrouvailles du 50^e anniversaire de l'école
Notre-Dame du Sourire de Saint-Claude*

*Vous tous qui avez fréquenté notre belle école au cours des 50 dernières années,
vous êtes cordialement invités à venir célébrer avec nous!
50 ans, une occasion unique de se retrouver, partager et fêter!*

Date : 24 août 2013

*Endroit : École Notre-Dame du Sourire
301 Route de L'Église
JOB 2NO Saint-Claude*

*Parlez-en à vos ami(e)s, appelez-nous afin de réserver votre place aux retrouvailles.
Plusieurs activités du centième de la municipalité seront au programme.
Nous sommes à la recherche de photos.*

*Contacteur : Ginette Bisson Rouillard Tél : 819-845-3777
Adresse courriel : ginette.bisson@hotmail.com*



L'Association du lac Tomcod tient à offrir à chacun des citoyens de Saint-François-Xavier, ses meilleurs vœux :
La magie du temps des Fêtes est dans nos cœurs, laissons-lui une place de choix. Les plus belles choses de la vie ne sont pas vues avec les yeux, mais ressenties avec le cœur.



DISPOSITION DE LA NEIGE

Référence de certains articles du règlement général 2011-139

Article 14 Disposition de la neige, de la glace, des feuilles ou de l'herbe
Le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige, de la glace, des feuilles ou de l'herbe provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

Article 81 Travaux de voirie, enlèvement, déblaiement de la neige
Il est défendu de stationner un véhicule :



- 1) à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement ou le déblaiement de la neige;
- 2) à un endroit où il pourrait gêner l'exécution des travaux de voirie municipale et où des signaux de circulation à cet effet ont été posés.

Article 82 Remorquage
Tout véhicule stationné en contravention de l'article 81 est remorqué et le propriétaire doit payer les frais de remorquage et d'entreposage pour en obtenir la possession.

Article 83 Stationnement de nuit durant l'hiver
Il est défendu de stationner un véhicule dans les rues de la municipalité pendant la période de neige, soit du 15 novembre au 31 mars de 24 h à 7 h.

LES CRUES DES EAUX – VOTRE RESPONSABILITÉ

Selon l'avis de plusieurs experts en changements climatiques, les épisodes de crues des eaux, tels que nous les avons vécus lors de la tempête Irène survenue le 28 août 2011, tendent à devenir de moins en moins exceptionnels. Pour limiter les dommages que peuvent engendrer de telles crues, sachez que **nous avons tous des responsabilités**. En effet, une réglementation régionale en vigueur depuis 2009 oblige tous citoyens détenant une propriété située en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau à respecter les directives suivantes, afin d'assurer en tout temps la libre circulation des eaux :

- Il est interdit de déposer ou de pousser de la neige dans un cours d'eau;
- Il est interdit de déposer des déchets, de la terre, de la ferraille, des branches ou tout autre objet dans un cours d'eau;
- Toute personne doit retirer les déchets, les branches ou autres éléments qui gênent la circulation des eaux sur sa propriété, il est par contre **interdit de creuser dans un cours d'eau**;
- Une rive qui menace de s'effondrer doit être stabilisée par le propriétaire (nécessite un permis);
- Les animaux de ferme ne doivent pas avoir accès aux cours d'eau (sauf les passages à gué);
- Les ponceaux doivent en tout temps être nettoyés, avoir des approches stables et être de dimension suffisante pour accepter les grandes crues (sinon vous devez demander un permis pour le remplacer).

Vous avez connaissance d'une situation dans un cours d'eau qui pourrait potentiellement causer des dommages lors de crues? N'hésitez pas à informer votre municipalité de la situation. N'oubliez pas que tous les cours d'eau sont protégés par divers lois et règlements. Ainsi, **tous travaux, sans exception, effectués en rive ou dans le lit d'un cours d'eau nécessitent au préalable une autorisation** (coupe d'arbre, stabilisation de la rive, enlèvement de sédiments, installation ou changement d'un ponceau, etc.). Informez-vous auprès de l'inspecteur municipal afin qu'il vous guide dans les procédures à suivre.

Julie Poulin, géomaticienne, Coordinatrice régionale des cours d'eau

SÉANCES DU CONSEIL 2013

Les lundis à 19 h

14 janvier 4 février 4 mars
2 avril 6 mai



Si vous désirez obtenir par courriel le projet d'ordre du jour des séances du conseil, veuillez nous transmettre votre adresse courriel à info@sfxb.qc.ca. Vous pouvez également consulter les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité à www.municipalite.sfxb.qc.ca.

BUREAU MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau municipal sont de :
10 h à 16 h, du lundi au vendredi.
819-845-3954



CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

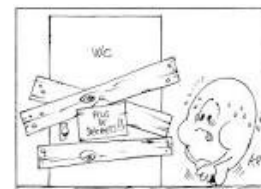
Saviez-vous que le centre communautaire est disponible pour location? Cette salle peut contenir 150 personnes. Informez-vous auprès de Monsieur André Blain au 819-845-3155.



GROS REBUTS

Nous vous annonçons déjà les journées de collecte des gros rebuts pour l'année 2013 :
les VENDREDIS 10 mai et 11 octobre 2013

Vous remarquerez que les dates sont inscrites dans le calendrier que vous venez de recevoir. Nous vous rappelons que seuls les gros déchets sont ramassés, par exemples : laveuse, sècheuse, poêle, réfrigérateur, paquet de branches attachées, meubles, tapis, éviers, baignoires, lavabos, réservoirs d'eau chaude, etc. Il est interdit de déposer : pneus, carcasses d'animaux morts, pièces d'auto, huiles, fumiers et déchets de rénovation.



COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT



Collecte sélective du jeudi (bac bleu) :
20 décembre, 3, 17 et 31 janvier, 14 et 28 février, 14 et 28 mars, 11 et 25 avril, 9 et 23 mai 2013.
Collecte des matières résiduelles du vendredi (bac vert) :
21 décembre, 4 et 18 janvier, 1^{er} et 15 février, 1^{er}, 15 et 29 mars, 12 et 26 avril, 10 et 24 mai 2013.

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Comme les années précédentes, vous pourrez apporter votre arbre de Noël et le laisser dans le fond du stationnement de l'hôtel de ville. Ceux-ci seront récupérés le 16 janvier 2013 pour être recyclés en huiles essentielles ou encore pour la valorisation énergétique.



La date de parution de la prochaine revue municipale est prévue en mai 2013.

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2013-2014-2015, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2012, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi sur la fiscalité municipale avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2013;(au plus tard 30 avril 2013)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
OMRE de la MRC du Val-Saint-François
3, rue Greenlay sud, bureau 101
Windsor (Québec) J1S 2J1
- être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton ce 19 septembre 2012

Sylvie Champagne
Directrice générale et gma



RENOUVELLEMENT DES LICENCES DES CHIENS



La période de renouvellement des licences des chiens enregistrés et figurant aux dossiers de la SPA de l'Estrie se tiendra du 15 janvier au 15 février 2013. Les gardiens de ces animaux de compagnie recevront par la poste, d'ici la fin du mois de janvier, un avis de renouvellement dont le paiement doit être effectué **avant le 15 février 2013**.

Vous n'avez plus votre animal? Vous avez changé d'adresse?

Votre animal n'est pas enregistré auprès de la SPA de l'Estrie?

Communiquez avec le Département des licences de la SPA au 819 821-4727 (option 4) afin que votre dossier soit mis à jour.

Un nouvel animal? Un nouveau toit?

Un nouveau compagnon canin fait désormais partie de la famille? Vous venez d'emménager? Selon la réglementation municipale, vous devez enregistrer votre animal dans les 15 jours suivants son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, trois options s'offrent à vous :



- communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727 (4), du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h;
- présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h;
- remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au www.spaestrie.qc.ca, sous le bouton «Se procurer une licence» (à droite de l'écran), à la section «Enregistrement d'un animal et obtention d'un médaillon» et retournez-le à la SPA de l'Estrie. Ne payez pas immédiatement cette licence; vous recevrez une facture sous peu.



Objet : Automobilistes, n'attendez pas! L'hiver est à nos portes

La première neige est tombée en Estrie, ce qui nous indique que l'hiver est à nos portes. C'est pourquoi la Sûreté du Québec tient à vous rappeler quelques règles simples de sécurité qui pourraient vous éviter bien des ennuis. Outre une conduite adaptée aux conditions météorologiques, l'obligation d'équiper son véhicule de pneus d'hiver pour le 15 décembre devrait rendre vos déplacements plus sécuritaires. De bons pneus d'hiver permettent de réduire de 25 % la distance de freinage du véhicule, ce qui permet d'éviter de nombreuses collisions et potentiellement des blessures et même des décès. Nous vous rappelons également l'importance de conserver une distance sécuritaire avec le véhicule qui vous précède, de bien déneiger votre véhicule lorsqu'il y a chute de neige, et de vous assurer que ses vitres ne soient pas givrées. Les «igloos mobiles» seront interceptés par les policiers et des constats d'infraction pourraient être émis. De plus, nous vous recommandons de vérifier la pression de l'air dans vos pneus et voyez à maintenir une pression adéquate pour garder une bonne tenue de route et un maximum d'adhérence. Des pneus gonflés à la bonne pression réduisent la consommation d'essence, améliorent la tenue de route et s'usent moins vite.